

AVIS N°07-2024 – DU CSRPN OCCITANIE
relatif à
l'évaluation du 1^{er} Plan de gestion de la RNNIG du Lot (46)

Vu l'avis des rapporteurs du CSRPN du 28 mars 2024 ;

Vu les débats lors de la réunion du groupe de travail « Aires protégées » du CSRPN le 12 mars 2024 ;

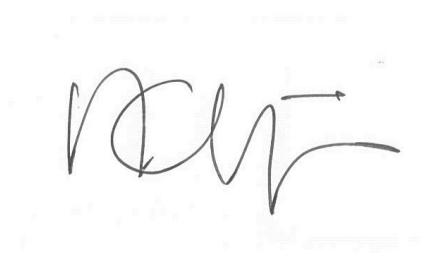
Vu le vote électronique du CSRPN du 9 au 21 avril 2024 ;

Considérant

- la qualité du document d'auto-évaluation que propose l'équipe de la RNNIG du Lot
- l'importance du travail accompli sur la durée du plan de gestion que cela soit au niveau de la gestion ou des actions de protection et de médiation ;
- le dynamisme de la jeune équipe de la réserve qui compte désormais trois personnes à plein temps

Le CSRPN émet un avis favorable.

Toulouse, le 22 avril 2024

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Gerino', with a horizontal line extending to the right.

La Présidente du CSRPN
Magali GERINO

Rapport sur l'évaluation du plan de gestion 2020-2024

Réserve naturelle nationale d'intérêt géologique du Lot.

A. Contexte.

La création en 2015 de la Réserve Naturelle Nationale d'Intérêt Géologique du département du Lot (RNNIG) a été motivée par l'existence de sites paléontologiques de renommée internationale : les phosphatières du Quercy (préservations exceptionnelles de faunes et flores sur plus de 30 millions d'années, essentiellement datées du Paléogène) et le site ichnologique de Crayssac (un paléoenvironnement de plage daté du Jurassique). A ces éléments phares sont venus s'ajouter des sites d'intérêt plus régionaux. La RNNIG est aujourd'hui composée de 86 sites classés, pour un total de 800 hectares, répartis sur 21 communes.

L'élaboration du premier plan de gestion de la RNNIG (2020-2024) a permis de définir 8 enjeux de protection du patrimoine géologique, hiérarchisés en 3 niveaux selon la valeur scientifique et la rareté des sites : enjeux prioritaires, enjeux forts et enjeux secondaires. Cette hiérarchisation s'est appuyée sur le protocole mise en place par l'INPG. Les enjeux de protections et les facteurs clés du succès sont déclinés en objectifs de protection à long terme (OLT), lesquels sont organisés en objectifs opérationnels (OO). Le bilan du plan de gestion reprend cette déclinaison des objectifs au travers des indicateurs associés à une métrique allant de 1 (très mauvais) à 5 (très bon) assurant une bonne auto-évaluation. Sur le plan méthodologique, il convient enfin de citer que le bilan chiffré a été figé en décembre 2023, mais que les actions planifiées courant 2024 feront évoluer positivement les rares métriques jugées négativement.

B. Evaluation des actions au regard des objectifs du court au long terme.

Le plan de gestion 2020-2024 est organisé en actions selon trois niveaux de priorité : priorité 1, à réaliser au cours du plan de gestion ; priorité 2, à réaliser selon opportunité ; priorité 3, à envisager pour le 2^{ème} plan de gestion (pouvant être réalisée selon opportunité). Sur les 70 actions identifiées, 57 sont des actions de priorité 1. Ces actions sont catégorisées selon 9 domaines d'activité.

Aperçu rapide des différentes actions

1- Management et soutien

Ce domaine comprend les actions liées au bon fonctionnement de la réserve et son articulation avec les instances consultatives (CSRPN et CRPG) et de gouvernance (comité consultatif, instances syndicales du parc). Le bilan est très positif avec 17 actions identifiées dont la plupart ont de très bons indicateurs en fin d'exercice du plan. Ceux-ci concernent notamment la mise en place d'une enquête de perception de la réserve, l'instauration de partenariat avec des établissements scolaires, le recrutement et la formation de personnel. Sur la période 2020-2024, l'équipe de la réserve a été entièrement renouvelée et augmentée avec le recrutement d'une animatrice nature (juillet 2021), d'un nouveau conservateur (Sept 2022), et d'un chargé de mission (Avril 2023).

2- Surveillance du territoire et police de d'environnement

Ce domaine regroupe les actions liées à la mission de police de l'environnement de la réserve. Il implique les tournées sur le terrain, la pose et la gestion de pièges photographiques, la veille sur les ventes et collections privées de fossiles et minéraux et l'implication des acteurs locaux dans l'effort de surveillance des sites. Le bilan de cet item est très bon, avec notamment la pose de pièges photos sur 3 sites et l'assermentation du nouveau conservateur qui est depuis opérationnel sur le terrain.

3- Connaissance et suivit continu du patrimoine naturel

L'objectif de ce domaine d'activité est d'approfondir et de mettre à jour les connaissances naturalistes, géologiques et biologiques sur le territoire de la réserve. Il comporte 13 actions dont le bilan est positif avec notamment les actions fondamentales de suivit photographique des sites et d'actualisation de la base de données SIG et la poursuite de l'inventaire de la microfaune actuelle inféodée au paléokarst.

Nombre d'indicateurs ont un score « mauvais » mais cela est inhérent à l'ampleur de la tâche à réaliser, notamment concernant l'inventaire des pièces ex situ et des références bibliographiques.

4- Prestation de conseil, étude et ingénierie

Ce point regroupe les actions liées à l'expertise de l'équipe de la réserve et comporte 11 actions dont 7 de priorité 1. Le bilan est tout à fait positif concernant ces actions. Notamment, l'expertise scientifique sur les points d'intérêt géologique, et, parmi les gros chantiers, la conduite d'une étude de faisabilité d'une maison de la réserve et l'accompagnement de la réalisation du lieu (plan d'architecte). Par ailleurs, le futur agrandissement probable de la RNNIG sur des communes du Tarn-et-Garonne va conduire à rediscuter le périmètre de protection de la réserve ; cela constituera, comme mentionné dans le document d'évaluation, un point focal du prochain plan de gestion.

5- Intervention sur le patrimoine naturel

Ce point implique les actions d'intervention directe de l'équipe sur le patrimoine, organisation des chantiers de nettoyage, relevés sédimentologiques, sauvegarde des niveaux à ichnites, sauvegarde des contenus paléontologiques en danger. Le bilan est particulièrement positif notamment vis à vis du nettoyage des sites avec 4 campagnes de nettoyage et le retrait de plusieurs tonnes de déchets.

6- Création et maintenance d'infrastructure d'accueil

Ce domaine correspond aux actions liées à la pose de panneaux et à l'intégration des sites de la réserve dans le réseau des géosites du Parc ; avec une forte incitation à la restauration du patrimoine industriel des phosphatières. Le bilan est globalement positif, les sites de la réserve sont pleinement intégrés aux géosites, et plusieurs d'entre eux ont été valorisés (phosphatière des Tempories, Crégols, coupe géologique de Calvignac). Une action de priorité 3 est en cours, avec le projet de rénovation de la maison des ouvriers sur le site des Tempories, portée par le géoparc.

7- Participation à la Recherche

Cette action vise à la bonne coordination et à l'organisation des campagnes de fouilles et des formations universitaires sur le territoire de la réserve. Le bilan des 3 actions menées dans ce domaine est très positif et essentiellement inhérent au fait que durant les quatre dernières années, la réserve a été impliquée dans deux programmes de recherche en paléontologie financés par l'ANR.

8- Prestations d'Accueil et d'Animations

Ce domaine regroupe les actions de sensibilisation d'animation et de formation. Le bilan des actions liées cet item est très positif et témoigne du rôle majeur de la RNNIG dans la médiation et la diffusion de la culture scientifique auprès des élus locaux, des scolaires et du grand public.

9- Création de supports pédagogiques et de Communication

Les résultats de cette catégorie sont plus faibles que les catégories précédentes mais témoignent malgré tout d'excellents indicateurs en ce qui concerne, là-encore, la diffusion de la culture scientifique. Parmi les items aux indicateurs négatifs, on peut retenir la mauvaise valorisation du patrimoine historique minier, sans doute en lien avec l'action non encore réalisée de la catégorie 6 (inciter à la restauration du patrimoine industriel des phosphatières). De notre point de vue, ces « aspects historiques » seront à valoriser en priorité dans le prochain plan de gestion

En termes d'évaluation des objectifs opérationnels et à long terme, le bilan est globalement très positifs sur les enjeux prioritaires que sont (1) Les phosphatières fossilifères, (2) le gisement ichnologique de Crayssac, (3) les calcites de Bellecroix, (4) les localités types Jurassiques.

Enjeu 1 Les phosphatières fossilifères

Concernant les phosphatières, le bilan des objectifs opérationnels est très positif avec aucun prélèvement non autorisé constaté en 2023, très peu d'abandon de déchet sur la période 2020-2023, une bonne valorisation scientifique et de diffusion auprès du publique scolaire ou touristique. L'évaluation de l'objectif de préservation à long terme fait écho à ce bilan puisque tous les indicateurs sont très bons, avec une bonne préservation de l'intégrité des remplissages et des déblais, une bonne accessibilité aux remplissages et une diminution des déchets sur sites.

Enjeu 2 Le gisement ichnologique de Crayssac

9 objectifs opérationnels sont mentionnés. Le bilan est très positif en ce qui concerne la valorisation du site touristique, l'accompagnement de projets de valorisation et le développement/accompagnement d'activités pédagogiques. En ce qui concerne la protection et la préservation du site, la mise en place d'une clôture puis d'un portail ont limité les dégradations anthropiques. Néanmoins deux actes de prélèvements non autorisés durant l'année 2023 ont été enregistrés et il est à noter que les zones fossilifères « dancing 1 et 2 » demeurent menacées par la gélifraction. A l'intérieur du bâtiment, aucun éclatement du calcaire ou de dégradation d'empreinte n'a été relevé. Ce dernier point est évidemment très positif. Plus problématique est l'absence de valorisation scientifique du site et de bonne gestion des collections depuis plusieurs années. Cet aspect sera à prendre en compte dans le prochain plan de gestion. A propos du bilan de 2 objectifs à long terme, les résultats sont contrastés : i) La métrique traitant des empreintes à l'extérieur du bâtiment (en particulier les zones « dancing 1 et 2 ») est jugée moyenne car elle s'est dégradée durant les années 2022 et 2023 ; ii) en revanche, la métrique concernant les empreintes à l'intérieur du bâtiment est jugée très bonne (absences de dégradations naturelles ou anthropiques). Malgré tout ce dernier point est à nuancer car malgré la rénovation de la toiture au cours de l'année 2023, des infiltrations mineures demeurent et de la condensation a été observée à la fin de l'hiver 2023. De plus, on note une fuite d'eau récurrente liée à un drain défectueux à la lisière du bâtiment. Une expertise est en cours et les résultats de celle-ci pourraient impacter le futur plan de gestion.

Le bilan des enjeux prioritaires 3 calcites de Bellecroix et 4 les localités type Jurassiques est globalement très positif, tout comme le bilan des enjeux forts et enjeux secondaires. Nous n'avons pas de commentaire sur ces parties.

La question de l'ancrage territorial

L'ancrage territorial est un des « facteurs clés du succès » du plan de gestion, les deux autres facteurs clés que sont les connaissances naturalistes et le fonctionnement de la réserve ont été présentés dans les actions décrites précédemment. Les objectifs opérationnels sont au nombre de 8 et visent globalement à faire connaître la réserve et ses actions auprès du public et des locaux. Le bilan est ici encore globalement positif et les bémols sont essentiellement liés au fait que la jauge du public et des scolaires n'a pas encore atteint son maximum. Par rapport aux objectifs à long terme qui visent à améliorer l'appropriation et l'intégration de la RN dans son territoire, le bilan est plus contrasté. Comme il est très justement indiqué dans le document d'évaluation, la réserve est encore jeune et n'est pas pleinement ancrée dans le territoire avec des confusions entre Réserve, Parc et Géoparc. La stratégie de communication à venir et les animations pédagogiques portées par la réserve devraient permettre de mieux identifier les actions de la réserve dans le futur.

C. Discussions/ commentaires.

Des échanges très informatifs avec le conservateur actuel de la réserve et l'ancien conservateur qui était en fonction sur la première moitié de la période d'évaluation (celui-ci est membre actuel de la CRPG) ont permis d'éclaircir certains points de questionnements apparus à la lecture du document d'auto-évaluation. Ainsi la question du dépôt des pièces paléontologiques « ex-situ » et la question de la migration des spécimens envisagée pour le début du prochain plan de gestion ont été abordées. Une convention pluripartite devra être établie entre les différents établissements universitaires impliqués dans les fouilles et la réserve.

Nos interrogations à propos de l'état de conservation du gisement ichnologique de Crayssac (problèmes d'étanchéité de la toiture, érosion intense à l'extérieur du bâtiment liée à un souci de drainage) ont conduit à un échange instructif et très rassurant. De même à propos de la valorisation scientifique du site pour laquelle une monographie est en cours.

La question de la confusion entre les différents acteurs impliqués dans la valorisation, la diffusion et la protection des sites est clairement abordée dans le document d'évaluation. Cette confusion est peut être liée à un manque de précisions concernant certaines actions et à un manque de clarté par rapports aux différents acteurs et à leur contribution. En effet, pour plusieurs items, les actions ont été réalisées sur le territoire de la réserve en partenariat avec d'autres structures. A l'issue de la discussion, le conservateur propose de faire figurer dans les tableaux de bord les différents partenariats et acteurs qui interviennent, et d'apporter, au moins dans les annexes, des précisions supplémentaires sur quelques items qui n'apparaissent que de façon très rapide dans les tableaux de bords du document principal.

Proposition d'avis

Considérant la qualité du document d'auto-évaluation que propose l'équipe de la RNNIG du Lot et l'importance du travail accompli sur la durée du plan de gestion que cela soit au niveau de la gestion ou des actions de protection et de médiation, et vu le dynamisme de la jeune équipe de la réserve qui compte désormais trois personnes à plein temps, nous proposons que le CSRPN émette un avis favorable à cette évaluation du plan de gestion 2020-2024.

Montpellier, le 28 mars 2023
Les rapporteurs,